CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E146204** **VALABLE JUSQU'AU** **31/01/2027**

ÉDITÉ LE 06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002

Raison sociale : L ART DES TOITS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/12/2023

Capital : 75 000

21 RUE DES MOULINS
78290 CROISSY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 443644729

Siret : 443 644 729 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 210921300145

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 493048J1247000/001 405276/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 493048J1247000/001 405276/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/02/2026

Téléphone : 01 39 18 14 67 **Fax :**

Portable : 07 81 46 31 26

Responsabilité légale :
URBAIN GREGORY CO-GÉRANT / URBAIN EMILIE CO-GÉRANTE

Site Internet : http://www.lart-des-toits.com

E-mail : lartdestoits@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 901 643 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante)	10	05/05/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		09/01/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/05/2026 14:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E146204** **VALABLE JUSQU'AU** **31/01/2027**

ÉDITÉ LE **06/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/12/2023
Capital : 75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 443644729

Siret : **443 644 729 00024**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 210921300145

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 493048J1247000/001 405276/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 493048J1247000/001 405276/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/02/2026

Raison sociale : **L ART DES TOITS**

21 RUE DES MOULINS
78290 CROISSY-SUR-SEINE

Téléphone : 01 39 18 14 67 **Fax :**
Portable : 07 81 46 31 26

Site Internet : http://www.lart-des-toits.com
E-mail : lartdestoits@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
URBAIN GREGORY CO-GÉRANT / URBAIN EMILIE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	05/05/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	09/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	30/01/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	30/01/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/05/2026
o Isolation des combles perdus	30/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/05/2026 14:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.